

Un testament, suffisant pour planifier votre succession?

Saviez-vous que la moitié des Canadiens n'ont pas de testament? Et parmi ceux qui en ont un, très peu discutent des détails avec leurs proches. La mort et l'argent demeurent des sujets tabous, ils croient donc éviter des conversations difficiles en agissant ainsi. En fin de compte, ils lèguent pourtant des conflits et des tensions à leur entourage.

La solution est simple : entreprendre une planification successorale élargie. Au-delà du testament, voici 8 aspects à considérer.

1 - Dresser l'inventaire de vos biens de valeur

Propriétés, placements, REER, CELI, voitures, œuvres d'art... Gardez un inventaire à jour et choisissez le type de répartition qui vous convient. Certains lèguent des biens précis à chaque héritier, d'autres confient à leur liquidateur la tâche de distribuer les actifs de manière à maximiser la succession.

2 – Établissez une stratégie financière

Pour réduire l'imposition sur vos actifs financiers et vos revenus après votre décès, consultez un conseiller financier ou un spécialiste en succession. Plusieurs stratégies peuvent être utilisées, dont le transfert de REER ou la fiducie. Certaines [assurances vies](#) rendent aussi possible la transmission de vos actifs sans perte.

3 – Organiser une rencontre familiale

En général, les conflits émergent lorsque les héritiers sont surpris par le testament. Mêlé à la douleur de perdre un être cher, un sentiment d'injustice peut faire des flammèches! En discutant de vos intentions des années à l'avance, vous pourrez expliquer votre raisonnement et désamorcer les tensions.

4 – Divisez vos objets sentimentaux

Contrairement à ce qu'on pourrait penser, cette catégorie crée encore plus de conflits que l'argent! Plutôt que d'attribuer des objets à vos enfants, consultez-les. Vous pouvez même en faire un événement où chacun identifie les biens qu'il souhaite conserver. Si vous avez des photos imprimées ou des recettes manuscrites, faites-en des copies pour tous.

5 – Éduquez vos héritiers

Si vous comptez laisser un montant appréciable à vos héritiers, assurez-vous qu'ils soient en mesure de prendre des décisions efficaces. L'autonomie financière est en soi un legs inestimable. Responsabilisez-les aussi tôt que possible, apprenez-leur à gérer leur budget, à économiser et à s'occuper de placements.

6 – Discutez de vos derniers vœux

Réfléchissez au type de funérailles que vous souhaitez avoir, vous éviterez ainsi bien des maux de tête à vos descendants endeuillés. Certains achètent même un forfait funéraire à l'avance. Il faut toutefois savoir que les salons placent l'argent que vous leur avancez et empochent les intérêts sur 10, 20 ou 30 ans. Pourquoi ne pas expliquer vos désirs, puis investir les fonds nécessaires vous-même et ajouter les profits à votre succession?

7 – Prévoyez une invalidité potentielle

Avant même votre décès, des conflits peuvent émerger si vous n'êtes plus en mesure de gérer vos actifs. Nommez une personne responsable de prendre vos décisions financières et médicales, et réfléchissez au type de soins que vous préféreriez : engager de l'aide à domicile, déménager dans une résidence privée, emménager avec vos enfants...

8 – Revisitez votre plan fréquemment

Si vous laissez votre planification successorale dormir, elle deviendra rapidement désuète. Gardez à jour la liste de vos avoirs et de vos héritiers. Au fil des ans, un changement de stratégie pourrait aussi vous permettre d'augmenter le rendement de vos actifs. Une [analyse de votre patrimoine sur plusieurs générations](#) vous aidera à prendre les meilleures décisions pour que votre héritage profite longtemps à vos descendants.

Si ce processus vous semble fastidieux, n'ayez crainte. Comptables, [spécialistes en gestion de patrimoine](#), experts juridiques et exécuteur testamentaire pourront vous accompagner à chaque étape.

[\[Retour à l'accueil du Conseiller financier\]](#)



Une publication du

